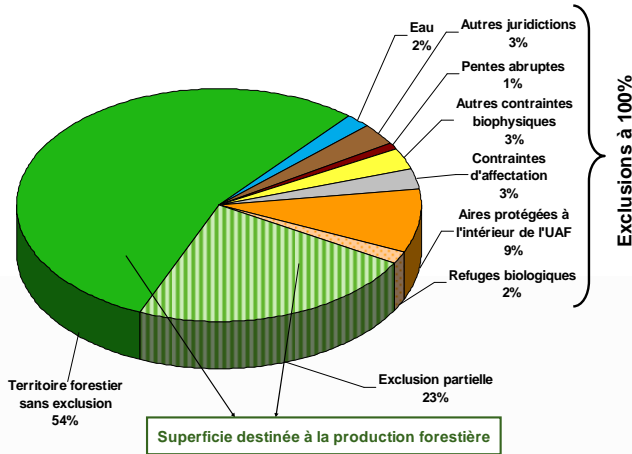




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

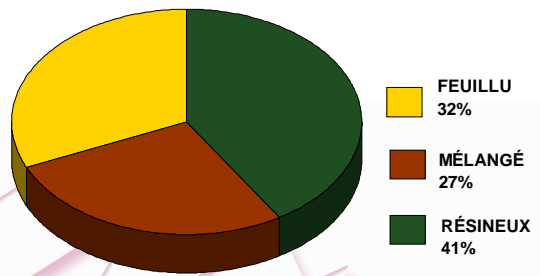
Portrait global

Superficie<sup>1</sup> : 167 281 hectares

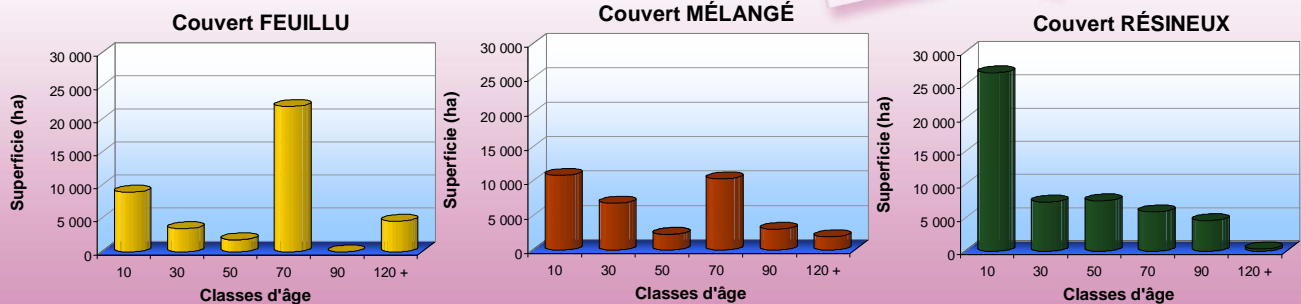


Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert  
Superficie<sup>2</sup> : 128 675 hectares



Types de couvert et classes d'âge



<sup>1</sup> superficie brute sans réduction    <sup>2</sup> superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉS FORESTIÈRES (DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2009 AU 31 MARS 2013)

Calcul des possibilités forestières	Possibilités par essence ou groupe d'essences (m <sup>3</sup> /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM <sup>1</sup>	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables <sup>2</sup>	Autres feuillus durs	Total
<b>A</b> 2000-2008	92 900	11 200	0	500	33 500	18 400	12 200	26 300	3 800	198 800
<b>B</b> Forestier en chef 2009-2013	41 200	7 200	0	100	16 400	9 200	8 000	19 200	6 900	108 200
Variation (B-A)	-51 700	-4 000	0	-400	-17 100	-9 200	-4 200	-7 100	3 100	-90 600
Variation (%)	-55,7%	-35,7%	-	-80,0%	-51,0%	-50,0%	-34,4%	-27,0%	81,6%	-45,6%
<b>C</b> Forêt Québec 2008-2013	42 700	8 700	0	200	21 100	10 600	8 200	19 400	6 400	117 300
Variation (B-C)	-1 500	-1 500	0	-100	-4 700	-1 400	-200	-200	500	-9 100
Variation (%)	-3,5%	-17,2%	-	-50,0%	-22,3%	-13,2%	-2,4%	-1,0%	7,8%	-7,8%

<sup>1</sup> sapin, épinettes, pin gris et mélèze    <sup>2</sup> érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale		Récolte maximale annuelle	
	hectares	m <sup>3</sup>	%	
Bandes riveraines	5 678	1 200	1,1%	
Séparateurs de coupe et forêts morcelées	7 080	8 158	7,5%	
Pentes fortes (31 à 40 %)	1 569	1 966	1,8%	
Habitats fauniques	11 939	8 080	7,5%	
Encadrements visuels	2 646	3 990	3,7%	
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%	
Autres particularités régionales ou locales	0	0	0,0%	
<b>Sous-total des contraintes</b>	<b>28 912</b>	<b>23 393</b>	<b>21,6%</b>	
<b>Sous-total sans contrainte</b>	<b>99 763</b>	<b>84 807</b>	<b>78,4%</b>	
<b>Total</b>	<b>128 675</b>	<b>108 200</b>	<b>100,0%</b>	



### 3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière de Forêt Québec. La stratégie d'aménagement de l'UAF 011-52 exige de récolter annuellement une superficie de 1 509 hectares. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie <sup>3</sup>
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF <sup>1</sup>	624
	Jardinages et assainissement	813
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES <sup>2</sup>	72
Sans récolte	Préparation de terrain	50
	Plantation, regarni, ensemencement	50
	Dégagement	50
	Éclaircie pré-commerciale	833
	Autres travaux	0

<sup>1</sup> Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

<sup>2</sup> Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

<sup>3</sup> Superficie annuelle prévue en vigueur à compter du 1er avril 2009 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

### 4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Suite à l'annonce de la création du Parc national du Lac-Témiscouata et de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*, le 18 novembre 2009, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Madame Nathalie Normandeau, conformément à l'article 35.16 de la Loi sur les forêts, L.R.Q., c. F- 4.1, demandait au Forestier en chef (FEC) le 26 janvier 2010, de réviser les possibilités forestières de l'unité d'aménagement concernée par la création de cette aire protégée, soit la 011-52.

La révision de cette fiche découle de l'analyse d'impact sur les possibilités forestières réalisée par le FEC. Dans son analyse, le FEC considère que la diminution de la superficie forestière de l'UAF 011-52, suite à la création du Parc national du Lac-Témiscouata, affecte significativement les possibilités forestières annuelles de ce territoire. En résumé, les diminutions observées sont les suivantes; 4 700 m<sup>3</sup> pour les résineux, 5 300 m<sup>3</sup> pour les peupliers et 4 000 m<sup>3</sup> pour les feuillus durs pour une diminution totale de 14 000 m<sup>3</sup>. Notons qu'une superficie de 161 kilomètres carrés sera dorénavant exclue du calcul des possibilités forestières. Par conséquent, les graphiques et les tableaux de cette fiche sont ajustés pour tenir compte de cette exclusion.

### 5 - SIGNATURE

Le calcul des possibilités forestières de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine les possibilités forestières de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes. Prenez note que ces possibilités et leurs exigences sont en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2013.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.  
Forestier en chef  
Le 15 mars 2010